

Troisième publication

1. *Raison sociale (nom) et siège de la société anonyme dissoute:* **Les Pergolas S.A. Fribourg, Fribourg**
2. *Nom et siège de la société anonyme reprenneuse:* S.I. Condéminaz S.A., Romont
3. *Décision par:* l'assemblée générale extraordinaire
4. *Date de la décision:* 20.03.2003
5. *Echéance de préavis des créances:* **15.05.2003**
6. *Adresse pour la déclaration des créances:* Les Pergolas S.A. Fribourg, c/o Département AMR, Giesshübelstrasse 30, Case postale 800, 8070 Zurich
7. *Indication: Il est instamment demandé aux créanciers de la société anonyme dissoute d'annoncer leurs prétentions.*
8. *Remarques:* Les actifs et passifs sont repris à titre universel au 01.10.2002 par la société S.I. Condéminaz S.A. à Romont, ensuite de fusion. La société reprenante se réserve le droit de procéder à une confusion anticipée des biens des deux sociétés (745 al. 3 et 748 ch. 6 CO).

Martin Habs et Antoine Perrin; Etude de Notaires
1002 Lausanne

(00950688)